



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-509
3-5 Autres actes de gestion du domaine public

OBJET : CONVENTION de mise à disposition du Stade J. DE GRAILLY
à l'Association : « FOOTBALL CLUB PAYS DE BUCH »

DGA Service à la population
Direction de l'Action
éducative, de la vie des
quartiers et des Sports
Service des Sports

Réf. : EA/ CV 254451

DGS :

DGA :

CAB :

CS : EA

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que La Ville de La Teste de Buch est propriétaire du **Stade Jean de GRAILLY** qui a pour vocation d'accueillir des activités sportives.

Considérant que l'association «**FOOTBALL CLUB PAYS DE BUCH** » souhaite utiliser ces salles pour les entrainements, stages matchs.

DECIDE

ARTICLE I :

De mettre à la disposition de l'association : «**FOOTBALL CLUB PAYS DE BUCH**» dont le siège social est situé 11, Rue du Paradis des Canards, 33260 LA TESTE DE BUCH, le **Stade Jean de Grailly** pour l'année sportive **2022-2023** dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE II :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.

La convention est conclue pour la période du : **01/09/2022 au 30/06/2023.**

ARTICLE III :

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 26/09/2022


 **Patrick DAVET**

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220926-DEC2022_509-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

